

propres à faire fleurir la Religion Catholique-Romaine en Pologne & sur les bornes dans lesquelles il falloit circonscrire celles des Protestans. Mais le Primat suspendit les délibérations en disant qu'on limiteroit par un article particulier l'exercice du Protestantisme en Pologne & qu'on en feroit lecture dans la session sur les Coutumes de l'Eglise Catholique-Romaine. Ensuite on agita si la Diette seroit légitime & s'il ne faudroit pas envoyer des Universaux pour en convoquer une autre, au cas que le Grand Général de la Couronne continuât de faire scission & auquel Officier il conviendrait de donner le Commandement des troupes. La pluralité des voix décida qu'une telle scission n'ôteroit point l'activité à la Diette, & en conséquence il fut arrêté que, par le pouvoir de la Nation assemblée en Corps, on donneroit au Prince Czartorinski, Palatin de Russie & pere du Maréchal de la Diette, une Patente qui l'autoriseroit à remplir les fonctions de Général-Commandant des troupes de la Couronne, & qu'en même-tems il seroit ordonné à ces troupes de n'obéir qu'à ce Général. La Patente fut d'abord dressée & remise au Palatin de Russie. La session se termina par là, mais en ôtant au Grand Maréchal de la Couronne la Compagnie Hongroise que la République entretenoit à sa suite, parce qu'il refusoit une garde d'honneur à la Diette, & cette Compagnie fut donnée au Comte Aginski, Grand Maréchal de Lithuanie.

Le 15, le 16 & les jours suivans on agita plusieurs points relatifs au Trésor de la Couronne & autres matières peu intéressantes. On y signifia aussi que le Comte Branicky, Grand Général de la Couronne eut à remettre le Commandement